

Motion de MM. Roman Juon, Sami Kanaan, Alain Marquet et Roger Deneys: «Pour un tunnel du Mont-Blanc conforme aux normes de sécurité et du développement durable».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 10 avril 2001)

MOTION

Considérant:

- le fait que la Ville de Genève possède des parts de la société d'exploitation du tunnel du Mont-Blanc Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc et de la Société italienne du tunnel du Mont-Blanc, gestionnaire de la partie italienne du tunnel, et un siège dans les conseils d'administration de ces sociétés;
- la catastrophe ayant malheureusement eu lieu le 24 mars 1999 dans le tunnel du Mont-Blanc;
- la dangerosité de cet ouvrage;
- la négligence dont les exploitants et les autorités ont fait preuve par rapport à la sécurité de ce lieu par le passé;
- la pollution provoquée dans cette région alpine par cet axe routier, provenant en particulier d'un transit important de marchandises par camions;
- l'intolérable pression, de milieux économiques en particulier, pour une réouverture rapide du tunnel au mépris de toute considération de sécurité ou de protection de l'environnement,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- tout entreprendre, y compris sur le plan juridique, afin d'empêcher la réouverture de ce tunnel tant que sa mise en conformité en matière de sécurité n'est pas garantie et confirmée par des sources réellement indépendantes;
- se désolidariser publiquement de la majorité du conseil d'administration de la société Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc et de la Société italienne du tunnel du Mont-Blanc en cas de réouverture sans respect intégral des normes de sécurité, et à évaluer, dans ce cas, la possibilité d'actions juridiques civiles et pénales;
- demander une étude impartiale sur les incidences de cet ouvrage sur l'environnement, conformément à la directive européenne du 3 mars 1997;
- effectuer, ou à faire effectuer, si possible en collaboration avec l'Etat et les autorités françaises et italiennes compétentes, des études permettant un report dans des délais aussi brefs que possible du trafic de marchandises vers des solutions de ferroutage en limitant l'usage de ce tunnel aux véhicules privés;
- intervenir auprès du Conseil d'Etat et des autres autorités et organismes compétents afin de renforcer la recherche de solutions permettant à terme de reporter l'ensemble du trafic transalpin de cette région vers le rail et d'autres modes de transports compatibles avec le développement durable et la qualité de vie dans la région;
- participer au financement du mémorial qui sera édifié au printemps 2001, près de la plate-forme du tunnel du Mont-Blanc, pour rappeler au monde cette terrible catastrophe et à chacun des organismes gestionnaires leurs responsabilités.